

En séance plénière, après avoir observé une minute de silence en l'honneur du Maréchal des logis Adrien Quelin, le conseil a rendu compte de ses travaux au chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT).

**« L'après » carrière du militaire est une période déterminante qui suscite à la fois l'intérêt et l'inquiétude des militaires.** La reconversion nécessite la pleine implication des différents acteurs afin qu'elle soit vécue comme un équilibre entre investissement personnel et soutien de l'institution. Si des irritants subsistent, le Conseil préconise avant tout une harmonisation des droits afin de limiter les restes à charge.

La réserve, sous l'aspect particulier de la RO2, est globalement mal appréhendée. Le conseil relève la complexité et les difficultés de sa mise en œuvre, fût-elle partielle, alors que la chaîne de mobilisation a disparu. Au-delà des ressources nécessaires, le suivi du personnel apparaît comme un préalable à la mise en œuvre de la RO2. Le Conseil recommande donc un suivi de la RO2 par un échelon de proximité du lieu de repli tout en s'appuyant sur un système commun d'information assurant la traçabilité de chacun.

Enfin, l'ancien militaire doit trouver sa place au sein de la société pour s'y épanouir et rester un « ambassadeur » de l'armée de Terre. Le Conseil considère que l'attribution d'une forme de statut, comme l'honorariat par exemple, favoriserait naturellement son rayonnement.

**S'agissant de l'impact du soutien sur la condition militaire,** le modèle actuel de soutien induit une surcharge de travail pour le soutenu, contraignant fortement le personnel de l'armée de Terre dans ses missions quotidiennes.

Certains dispositifs, comme ceux offerts par les groupes appui-projection sont jugés satisfaisants. En parallèle, la logique de simplification numérique mérite d'être poussée dans certains cas. Ainsi, le conseil préconise que la majorité des services supportés par le portail EURÉKA soit également disponible sur INTERNET.

Contraints par des ressources insuffisantes et par une civilianisation accrue, les soutenus ne parviennent pas à suivre le rythme des unités soutenues de l'armée de Terre imposé par la préparation opérationnelle, les activités de formation, et le besoin de service en heures non ouvrées. Il faudrait donc mieux recentrer leurs missions sur les exigences et les activités des soutenus. À cet effet, la ré internalisation partielle de certains services semble incontournable pour y répondre.

Aujourd'hui, faisant trop souvent le travail du soutenu, le soutenu apparaît résigné face à un soutien qui lui paraît perfectible mais qu'il ne peut faire évoluer. Le Conseil souligne l'importance de retrouver réactivité, flexibilité et proximité afin d'appuyer efficacement la préparation opérationnelle et les activités des unités de l'armée de Terre.

Dans le contexte actuel, les mesures au profit des blessés demeurent un des principaux motifs de satisfaction. Dans ce domaine, les efforts relatifs à l'accompagnement des blessés et de leurs familles doivent se poursuivre.

À la veille d'un nouveau plan famille, l'accès aux soins pour les familles est une préoccupation qui s'installe durablement dans nos garnisons. La diminution du pouvoir d'achat, le déclassement et le tassement indiciaires sont également des préoccupations fortes pour les militaires d'autant qu'elles deviennent récurrentes depuis plusieurs sessions.

En miroir des inquiétudes liées aux futurs travaux sur la réforme des retraites, les Terriens restent très attachés au bénéfice de la pension à liquidation immédiate (PLI) et des bonifications, bénéfice qu'il est impératif de sanctuariser.

Enfin, tant les crédits liés à la condition du personnel que le dialogue interne sont des satisfactions majeures au sein de l'armée de Terre.

## Intervention du CEMAT

Le contexte actuel de confrontation exacerbée place notre armée de Terre en position favorable en tant qu'armée d'emploi dans un environnement tactique au sol toujours prédominant.

Nous avons les atouts pour répondre à ce changement majeur dans les relations internationales : armée d'emploi, nouveaux équipements en cours de déploiement, militarité affirmée et bon équilibre entre la prise en compte de la condition militaire et l'exigence de la haute intensité.

L'armée de Terre est, et a été, au rendez-vous sur les trois niveaux d'engagement : dans le cadre de la gestion de crise réussie du retrait du Mali, des renforts estivaux dans la lutte des feux de forêt sur le territoire national, du déploiement en Europe de l'Est, en Estonie et en Roumanie, aux abords du conflit ukrainien.

Ces atouts doivent à présent être renforcés en augmentant notamment notre réactivité et notre préparation opérationnelle. Pour cela, il est nécessaire d'adapter notre format, à effectifs constants, sur trois axes d'effort capacitaire :

- La transparence du champ de bataille en augmentant nos capacités renseignement, drones, cyber, forces spéciales et guerre électronique ;
- Les frappes à distance en développant nos moyens de feux dans la profondeur ;
- La protection, qu'il s'agisse de la défense sol air ou de la lutte anti drone.

Les décisions et arbitrages ne sont pas encore rendus, principalement sur la loi de programmation militaire (LPM). Ils conditionneront bien sûr ce format futur.

Quoi qu'il en soit, nous devons, dès aujourd'hui, nous tenir prêts avec nos moyens actuels et nos ressources morales et foncières.

Le CEMAT a ensuite rappelé que l'armée de Terre avait un devoir d'exigence envers le soutien. A cet égard, un des éléments de la LPM est d'opérer un rééquilibrage et d'accorder davantage de ressources au soutien, la question du « mieux vivre » étant consubstantielle aux forces morales.

S'agissant des retraites, l'armée de Terre a porté des positions parfaitement étayées justifiant en particulier le maintien des bornes de PLI.

En réponse aux inquiétudes liées au manque d'équipements individuels dans les formations, le CEMAT a rappelé que la modernisation des équipements était en cours ainsi que les livraisons. Néanmoins, notre modèle, assumé, prévoit une répartition homogène de ces équipements dans les régiments à la fois pour permettre l'engagement de tous (capacité à s'entraîner puis à être projeté) mais avec les moyens les plus modernes et performants au profit des unités engagées dans les opérations les plus dures.

En conclusion, le CEMAT a rappelé que la concertation contribuait fortement à cette recherche, déjà évoquée, de forces morales robustes animées par une indispensable cohésion.

Le secrétaire de la 67<sup>e</sup> session

Brigadier-chef de 1<sup>ère</sup> classe Loïc Le Cam



Le chef d'état-major de l'armée de Terre

Général d'armée Pierre Schill

